



Procès-Verbal des Débats

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 17 octobre 2025

Adopté le 7 novembre 2025

Les Landes, le Département

Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex
Tél. : 05 58 05 40 40
Fax : 05 58 05 41 41

Imprimerie Départementale

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS - Conseil départemental des Landes - Réunion du 17 octobre 2025

Les Landes, le Département

ISSN 1249-6219

landes.fr

Réunion du Conseil départemental

Vendredi 17 octobre 2025 à 9 h 30

La séance est ouverte à 9h30 sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Conseil départemental des Landes.

Monsieur le Président : Je vous demanderai de prendre place si cela ne vous dérange pas, car nous avons déjà dépassé 9h30.

Nous allons donc ouvrir cette session du Conseil départemental, principalement consacrée, comme chaque année à cette période, à la DGF des collèges.

Avant de commencer, je vais faire le point sur les présents. Martine DEDIEU est excusée, elle a donné son pouvoir à Christophe LABRUYERE et nous lui souhaitons un prompt rétablissement. Madame LARREZET a donné son pouvoir à Julien DUBOIS et Jean-Marc LESPADE a donné son pouvoir à Eva BELIN.

Normalement, tous les autres sont présents, même ceux qui arrivent habituellement en retard, mais comme nous commençons avec cinq minutes de retard, ils ont eu le temps d'arriver.

[Le Président procède à l'appel]

Patricia BEAUMONT,	Présente
Henri BEDAT,	Présent
Eva BELIN,	Présente
Sylvie BERGEROO,	Présente
Agathe BOURRETERE,	Présente
Paul CARRERE,	Présent
Dominique COUTIERE,	Présent
Martine DEDIEU,	Absente, pouvoir à M. Christophe LABRUYERE
Dominique DEGOS,	Présente
Damien DELAVOIE,	Présent
Jean-Luc DELPUECH,	Présent
Julien DUBOIS,	Présent
Rachel DURQUETY,	Présente
Frédéric DUTIN,	Présent
Christine FOURNADET,	Présente
Didier GAUGEACQ,	Présent
Cyril GAYSSOT,	Présent
Christophe LABRUYERE,	Présent
Muriel LAGORCE,	Présente
Hélène LARREZET,	Absente, pouvoir à M. Julien DUBOIS
Jean-Marc LESPADE,	Absent, pouvoir à Mme Eva BELIN
Monique LUBIN,	Présente
Olivier MARTINEZ,	Présent
Julien PARIS,	Présent
Sylvie PEDUCASSE,	Présente
Salima SENSOU,	Absente
Sandra TOLLIS,	Présente
Magali VALIORGUE,	Présente
Boris VALLAUD,	Présent

Le quorum étant atteint, la séance peut donc se tenir.

Monsieur le Président : Je vous propose que Julien PARIS assure le secrétariat de séance.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 JUIN 2025.

Monsieur le Président : Concernant le procès-verbal du 20 juin 2025 qui vous a été adressé, y a-t-il des observations ? Non.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à Julien Dubois), M. Jean-Marc Lespade (a donné pouvoir à Eva Belin), Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(29)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : Mme Salima Sensou **(1)**

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : À l'ordre du jour, en plus de la DGF des collèges, nous avons un fonds d'urgence sanitaire et climatique concernant la prise en charge de la troisième dose du vaccin contre l'Influenza Aviaire, une motion d'opposition au Mercosur et une motion sur la baisse des crédits du Pass Culture. Ce sont les dossiers qui seront examinés aujourd'hui.

Je vais immédiatement donner la parole à Muriel LAGORCE pour le dossier concernant la DGF des collèges.

(Arrivée de Mme SENSOU)

N°s	Titres des rapports	Rapporteurs	Pages
I-1	I - EDUCATION ET SPORTS COLLEGES - DGF	Muriel LAGORCE	3
F-1	F - AGRICULTURE ET FORET AGRICULTURE - SOLIDARITÉ ENVERS LA FERME LANDES ET MAINTIEN DU DYNAMISME AGRICOLE ET RURAL	Dominique DEGOS	/
F-2	MOTION OPPOSITION A L'ACCORD DE L'UNION EUROPEENNE - MERCOSUR	Dominique DEGOS	/
K-1	K - CULTURE MOTION - BAISSE DES CREDITS DU PASS CULTURE : LA MEDIATION CULTURELLE EN DANGER	Sylvie BERGEROO	/

I-1 COLLEGES - DGF (page 3 du volume)

(Rapporteur : Mme LAGORCE)

Mme LAGORCE : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Nous nous retrouvons comme tous les ans puisqu'il convient de notifier aux chefs d'établissement avant le 1^{er} novembre les moyens alloués par le Département, ainsi que les orientations relatives à l'équipement et au fonctionnement des collèges, pour qu'ils soient en mesure de préparer le projet de budget et ainsi, le soumettre à leur conseil d'administration.

Ce rapport présente les dotations de fonctionnement pour les collèges publics et privés, ainsi que les tarifs de restauration applicables dans les collèges publics à compter du 1^{er} janvier 2026.

Au-delà des dotations versées aux collèges, le Département porte un grand nombre d'actions qui leur sont destinées. Il soutient également des structures qui proposent des ressources éducatives aux enseignants et enseignantes. Ces actions, qui sont recensées dans le guide des actions éducatives, visent à compléter les enseignements proposés dans les collèges. Elles s'inscrivent particulièrement dans les enjeux et les compétences du Département, tels que le vivre ensemble ou la culture scientifique. Au titre de l'année 2024, près de 1 M€ ont été investis par le Département pour la mise en œuvre de ces actions éducatives.

Pour entrer dans le dossier, nous allons examiner tout d'abord les dotations de fonctionnement des collèges publics pour 2026. Je souhaite rappeler que depuis 2022 et par suite d'un travail réalisé avec un prestataire et l'appui de groupes de principaux et de secrétaires généraux, les modalités de calcul de la DGF ont été modifiées dans un objectif de lisibilité et d'équité.

La DGF se divise en trois parts. Tout d'abord, la part patrimoine, qui concerne l'entretien des locaux, est calculée à partir d'une part fixe et d'un taux au mètre carré.

Nous avons ensuite la part viabilisation, pour 2026, le calcul de cette part considère 90% des consommations 2024 afin d'engager les collèges à poursuivre les efforts d'économie d'énergie et répondre aux attentes du décret tertiaire. Pour ce calcul 2026, la part viabilisation est assise sur les estimations de prix 2026 qui nous ont été communiquées par le SYDEC. Je rappelle que pour cette part, depuis la rentrée 2024, le Département reprend progressivement la main de la téléphonie dans les collèges, ceci impliquant que les dépenses afférentes ne soient plus à la charge de ces collèges. Cela concerne 34 des 39 collèges.

Nous avons ensuite la part pédagogie qui est basée sur une part fixe à laquelle s'ajoute un montant par division. Pour les collèges dont l'indice de position sociale est inférieur à 105, un bonus par division est ajouté. Cette part est réévaluée en fonction de l'indice des prix à la consommation.

Tout ceci aboutit à un calcul global des dotations de fonctionnement pour cette année à 4 642 860 €, somme à laquelle s'ajoutent un crédit de 195 000 € pour des dotations spécifiques ainsi qu'un crédit de 395 000 € pour permettre aux collèges de faire face à des dépenses non prévisibles et 115 000 € pour le déplacement des collégiens vers les installations sportives.

Nous devons également examiner les contributions du Département pour les collèges privés en 2026. Nous sommes liés par une convention avec le comité diocésain de l'enseignement catholique et il vous est proposé d'arrêter à 730 € par élève la contribution du Département. Compte tenu du dernier effectif connu de 1 952 élèves scolarisés dans ces établissements, il vous est proposé d'inscrire un crédit de 1 424 960 €.

Le point n°3 concerne les tarifs de restauration dans les collèges publics landais à compter du 1^{er} janvier 2026. Je rappelle que 90% des 17 426 élèves scolarisés dans les 39 collèges publics sont demi-pensionnaires. Ce sont environ 2 millions de repas qui sont servis chaque année. Depuis l'entrée en vigueur de la loi Egalim, le Département a renforcé l'accompagnement des collèges dans le recours accru aux circuits courts et aux produits labellisés, avec des actions de formation spécifiques et la mise à disposition du logiciel WEBGEREST.

L'accompagnement des collègues perdure, notamment sur le plan des procédures d'achats, par la mise en place, à l'horizon du 1^{er} janvier 2027, de groupements de commandes élaborés en co-construction avec les établissements.

Il vous est proposé, à partir du 1^{er} janvier 2026, de reconduire l'ensemble des tarifs tels qu'ils ont été établis en 2024, sachant que le coût global d'un repas confectionné dans un collège, toutes charges comprises, est estimé à 9,31 €, le tarif de restauration de référence unique restera à 3 €.

Vous trouverez ensuite le rappel de la tarification applicable aux collégiens hébergés dans un autre établissement, la tarification applicable aux autres usagers, ainsi que la tarification pour les collégiens bénéficiant du service de restauration des lycées et les tarifs applicables aux écoles du premier degré. Tout ceci reste inchangé.

Le dernier point concerne le patrimoine bâti. Dans le cadre de l'opération de restructuration réalisée par le Département au collège Jules Ferry de Gabaret, en lien avec l'Éducation nationale et le collège, le Département a été retenu à l'appel à projet Internat du 21^{ème} siècle et est bénéficiaire d'une subvention pour la réalisation de ce projet d'internat d'excellence. Le calendrier d'exécution des travaux a été repoussé et le Département a sollicité et obtenu une prolongation de la durée de validité de l'aide. Il vous est donc proposé d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention.

En conclusion, je souhaite rappeler que nous poursuivons une politique volontariste en direction de nos collèges et que notre ambition en direction de la jeunesse ne faiblit pas du tout.

En marge de ce dossier, si vous me le permettez, je souhaiterais remercier la Directrice adjointe de l'Education, Isabelle TRABELSI, dont c'est la dernière DM2 puisqu'elle fait valoir ses droits à la retraite au premier trimestre 2026. Je tiens à saluer son engagement au sein de la Direction Éducation depuis 2007. Cela fait 19 ans qu'elle fait preuve de professionnalisme et son engagement et son expertise ont été un point très positif pour le service Education. Voilà pour ce dossier.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Sur ce dossier, y a-t-il des interventions ?

Mme PEDUCASSE : Merci Monsieur le Président. Bonjour chers collègues.

En préambule, j'aimerais simplement rappeler que persiste, par obligation de la loi, un financement de plus de 1,4 M€ en faveur des établissements privés du département, et ce, en dépit de quelques égarements que nous avons pu constater ces derniers mois dans les pratiques de ces établissements. C'est néanmoins l'application de la loi.

Je souhaite surtout revenir sur le sujet des déplacements. Je pense que les établissements apprécieront qu'il y ait un travail qui soit réalisé autour du financement des déplacements, car les réalités ne sont pas les mêmes et dans certains établissements dans lesquels nous siégeons, ce sujet revient assez régulièrement à l'occasion des conseils d'administration.

Monsieur le Président : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme BERGEROO : Merci Monsieur le Président. Je voudrais souligner l'importance des actions pédagogiques et éducatives mises en place par le Département en accompagnement de l'ensemble des collégiens landais, à hauteur de 1 M€, comme l'a précisé Muriel LAGORCE.

En cette journée de début de vacances de la Toussaint, j'aimerais dresser un bilan de la rentrée dans les Landes. On observe des situations assez difficiles en matière de remplacement d'enseignants. Il y a environ 20 situations complexes sans remplacement. Ces remplacements nécessitent parfois pour les chefs d'établissement de trouver eux-mêmes le personnel puisque le rectorat ne semble pas disposer de remplaçants.

Aujourd'hui, il faut le savoir, France Travail est parfois à l'appui de la recherche d'enseignants. Au Rectorat de Bordeaux, il y a 89 demandes de contractuels, ce qui montre un manque significatif de remplacements qui est sans doute davantage lié à un problème de rationalisation qu'à un manque d'enseignants. En d'autres termes, il y a certainement des jeunes étudiants préparant le concours qui seraient susceptibles de faire des heures de contractuels, mais le Rectorat n'a pas cette démarche-là envers eux.

Par ailleurs, il y a eu, comme vous avez pu le constater lors des conseils d'administration ou dans les médias, de fortes mobilisations concernant le déploiement des AESH. Nous sommes de nouveau confrontés, peut-être plus encore cette année, à des difficultés de recrutement, avec des notifications pour les enfants à besoins particuliers, mais sans personnel pour les accompagner. Cela conduit parfois à des situations assez ubuesques, où vous avez deux ou trois AESH pour un même enfant, quand on sait la nécessité de la stabilité pour ces jeunes qui doivent être accompagnés.

Je n'aborderai pas ici le Pass Culture, puisque nous allons l'évoquer. Le Département essaie au niveau de ses compétences d'être présent. Malheureusement, pour cette rentrée, on peut dire que l'Éducation nationale rencontre des difficultés dans notre département.

Monsieur le Président : Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. LABRUYERE : Merci Monsieur le Président. Juste deux choses. D'abord, je souhaitais souligner l'effort du Département concernant la prise en charge des repas puisque le tarif reste à 3 €, ce qui reste un tarif très abordable. Je tenais à le signaler. C'est un effort important qui permet aux élèves de manger dans de bonnes conditions à des prix tout à fait raisonnables.

Ensuite, j'ai une interrogation sur le coût de l'énergie bois. Je n'ai pas compris pourquoi il y a eu cette revalorisation du mégawattheure sur l'énergie bois, passant de 47 € à 80 €. C'est une question technique. Désolé de vous la poser mais c'était pour comprendre. Merci.

Mme LAGORCE : Autant le prix de l'électricité baisse selon les prévisions du SYDEC, autant le prix du bois augmente. Je ne sais pas vous expliquer pourquoi le prix du bois augmente.

Monsieur le Président : Nous allons faire appel à un ami. Je vais demander à Lucie TAVERNE de compléter la réponse de Muriel LAGORCE pour Monsieur LABRUYERE.

Mme TAVERNE : Ce prix de 47 € date de 2007 et qu'il est nécessaire aujourd'hui de le revaloriser à la lumière des coûts réels que cela engendre, puisque ces chaudières bois sont entièrement assumées par le Département des Landes. C'est un rapport que vous verrez à la CP du mois de décembre. Cela se traduit par un surcoût, introduit dans la DGF, de 30 000 € de cette revalorisation, mais qui vient au plus près des coûts réels de la filière actuellement. C'était donc un coût de 2007 qu'il convient aujourd'hui de revaloriser et qui reste tout à fait concurrentiel avec ce que l'on connaît par ailleurs pour l'électricité et autres. C'est un rapport qui fera l'objet d'un point dédié lors de la CP du 12 décembre prochain.

Monsieur le Président : Merci pour ces précisions. Toutes ces charges, comme l'a expliqué Lucie TAVERNE, sont intégrées la Dotation Globale de Fonctionnement des collèges. Ces surcoûts sont plutôt la réalité des prix que nous supportons. Ils sont réintroduits réellement dans la mesure où il s'agit d'une propriété totale du Département et que c'est nous qui gérons les approvisionnements.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir sur ce dossier ou sur d'autres éléments ?

Je vous propose donc de l'adopter s'il n'y a pas de difficulté.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à Julien Dubois), M. Jean-Marc Lespade (a donné pouvoir à Eva Belin), Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Sandra Tollis, Mme Salima Sensou, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. (**30**)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Je vous ai annoncé les points à l'ordre du jour, mais j'aurais dû vous solliciter avant pour savoir si tout le monde était d'accord pour que l'on puisse examiner les 3 dossiers qui vont être examiner maintenant. Pas d'opposition ? Parfait. Sinon, c'est l'administration qui va me taper sur les doigts.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à Julien Dubois), M. Jean-Marc Lespade (a donné pouvoir à Eva Belin), Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Sandra Tollis, Mme Salima Sensou, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Je vais donner la parole à Dominique DEGOS pour aborder la solidarité envers la Ferme Landes et le maintien du dynamisme agricole et rural.

F-1 AGRICULTURE - SOLIDARITÉ ENVERS LA FERME LANDES ET MAINTIEN DU DYNAMISME AGRICOLE ET RURAL

(Rapporteur : Mme DEGOS)

Mme DEGOS : Merci Président. Aujourd'hui, pour manifester notre soutien aux filières impactées par des crises ponctuelles, nous vous proposons une délibération qui indique que nous sommes sollicités pour la prise en charge de la 3^{ème} dose de vaccin pour les canards à foie gras. Nous vous proposons d'y répondre favorablement.

Je rappelle que depuis le 1^{er} octobre 2025, la prise en charge par l'État des coûts de vaccination est passée de 70% à 40%, c'est-à-dire que la prise en charge par l'État n'intègre pas la 3^{ème} dose de vaccin pour les animaux qui restent plus de 12 semaines en élevage. Cela impacte en priorité les éleveurs en label rouge, les producteurs fermiers et indépendants qui doivent en assumer directement les frais.

Normalement, à partir de 2026, cette problématique de la 3^{ème} dose devrait être réglée puisqu'un nouveau protocole vaccinal serait mis en place, associant deux vaccinations mixtes. Il n'y aurait donc plus besoin de la 3^{ème} dose, ce qui devrait régler la question. Toutefois, sur ce dernier trimestre 2025, environ 420 000 animaux sont concernés par cette 3^{ème} dose de vaccination. Le coût est estimé à environ 0,40 € par canard - 0,19 € pour le vaccin et 0,21 € pour l'administration des doses par les vétérinaires.

Nous vous proposons d'accompagner la prise en charge de cette vaccination et de faire en sorte que la délégation que nous avions donnée à la commission permanente soit effective pour adopter les modalités d'accompagnement dans le cadre du Fonds d'urgence sanitaire et climatique. Nous vous proposons la prise en charge à 100% des frais relatifs à l'application de cette 3^{ème} dose de vaccin.

Il est également proposé que le Président accomplisse l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en place du dispositif et que la Commission Permanente valide les dossiers qui seront remontés du terrain pour la prise en charge effective de cette 3^{ème} dose.

Nous sommes toujours sur l'utilisation de notre fonds d'urgence sanitaire et climatique, mis en place au BP 2025, et nous l'utilisons pour venir en aide aux agriculteurs, une fois de plus, impactés par des crises ponctuelles, sur la prise en charge de cette 3^{ème} dose.

En annexe, il est à noter qu'un cas d'influenza aviaire a été détecté dans le Pas-de-Calais, et notre pays est passé en risque modéré contre le risque d'Influenza Aviaire, ce qui implique une mise à l'abri pour les animaux de plus de 42 jours dans les zones concernées, à fort impact, notamment chez nous, plus particulièrement les zones humides. Voilà pour ce premier point sur la solidarité envers la Ferme Landes.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions ?

M. GAUGEACQ : Monsieur le Président.

Juste pour mesurer l'importance de cette décision qui est proposée aujourd'hui d'accompagner les agriculteurs sur le financement de la 3^{ème} dose, nous sommes dans une situation où, les années précédentes, la vaccination a été pratiquée. Je le dis car je suis concerné, mais nous nous rendons compte du réel effet de cette vaccination puisqu'il y a eu très peu de cas dans les Landes ; ils se comptent sur les doigts d'une main. C'est une vraie protection contre l'Influenza aviaire.

Il est donc important que l'on puisse accompagner les petits producteurs et ceux qui sont orientés vers des filières de qualité, car souvent, ceux qui sont indépendants, non accompagnés par des organismes de production, ne bénéficient pas de cette prise en charge par les organisations de producteurs.

Il est donc bien que le Conseil départemental s'emploie à le faire. Cela sauve la filière et permet de poursuivre une production de produits de qualité dans cette période sensible de fin d'année, où nous sommes toujours sujets à des risques. C'est souvent à cette période que l'on passe en risque modéré, avec l'obligation de claustre les animaux. Il est donc très important que cette décision soit proposée.

J'ajoute que le vaccin est accompagné de mesures de suivi très draconiennes auxquelles l'ensemble des éleveurs se plient pour mesurer l'évolution et la présence de la grippe aviaire dans les élevages. Cela permet de constater l'effet de ce vaccin. Ce suivi est une vraie contrainte, mais tout le monde s'y plie car il est vraiment important de protéger les élevages et d'assurer la survie de cette filière majeure dans le département des Landes.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Non ?

C'est un sujet qui mérite toute notre attention. Dominique DEGOS l'a bien expliqué, mais quand on dit que l'on intervient sur la 3^{ème} dose de vaccin, cela concerne les élevages ayant une durée d'élevage relativement longue que sont les canards label rouge et les canards de producteurs fermiers qui sont l'expression de la filière de qualité de notre département.

Cette intervention qui n'est pas prise en compte actuellement par l'État, qui a déjà baissé son niveau d'intervention sur les deux premières doses, passant de 70 à 40%, engendre des surcoûts importants pour les producteurs fermiers et de label rouge.

C'est un engagement fort. L'an dernier, nous avions pris la même mesure, sauf que personne ne nous avait sollicités. Cette année, je pense que nous serons certainement davantage sollicités, car la 3^e dose n'avait pas été appliquée ou, si elle l'avait été, le financement par le Département n'avait pas été demandé.

Nous provisionnons donc, à travers le Fonds de sauvegarde, comme l'a expliqué Dominique DEGOS, les moyens nécessaires pour y faire face. Je pense que comme la profession l'a évoqué lors de l'assemblée générale de l'association Label Foie Gras qui s'est tenue la semaine dernière, vous avez pu confirmer l'engagement du Département qui a besoin d'être validé aujourd'hui.

On voit qu'il y a un véritable besoin pour sécuriser cette filière, mais on voit surtout l'efficacité de la vaccination. Rappelons-nous tous les débats qu'il y a eu entre « les pros, les antis » sur cette vaccination par rapport à la sauvegarde de la filière, tout court, il y a quelques années quand on a connu les premières crises.

Aujourd'hui, cela témoigne de son efficacité, mais c'est un élément supplémentaire qui vient s'ajouter à la biosécurité. Ce n'est pas un élément qui s'y substitue. Il est donc indispensable de poursuivre l'ensemble des mesures pour être réellement efficaces.

C'est une mesure forte qu'il est nécessaire de souligner. Je me permets d'insister un petit peu, non pas pour que l'on se différencie des autres. Aujourd'hui, si vous faites le tour de tous les Départements riverains du Département des Landes qui sont concernés par les exploitations de canards, et également les soi-disant champions de la production de foie gras, ils n'accompagnent pas leurs producteurs. Je pense aussi que c'est le fait que l'on soit très attachés à nos filières de qualité et que l'on veut les protéger au maximum.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à Julien Dubois), M. Jean-Marc Lespade (a donné pouvoir à Eva Belin), Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Sandra Tollis, Mme Salima Sensou, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Je redonne la parole à Dominique DEGOS pour le dossier sur la motion d'opposition à l'accord de l'Union européenne Mercosur.

F-2 MOTION OPPOSITION A L'ACCORD DE L'UNION EUROPEENNE – MERCOSUR

(Rapporteur : Mme DEGOS)

Mme DEGOS: Merci Président. Effectivement, nous vous proposons une motion d'opposition sur l'accord de l'Union européenne Mercosur.

Pour rappel, cela fait 25 ans que la Commission européenne négocie avec ces pays sud-américains. Le 3 septembre dernier, le projet d'accord de libre-échange avec les pays sud-américains du Mercosur indique qu'il facilitera l'entrée de produits agricoles sud-américains dans l'Union européenne.

L'État français s'est dans un premier temps opposé à ce projet et la ministre GENEVARD avait indiqué au Congrès des JA de France cet été, combattre avec détermination ce projet, qui à l'époque n'était qu'un projet.

Aujourd'hui, il faut savoir que dans le département des Landes, les producteurs de bovins allaitants et de volailles maigres sont particulièrement impactés par ces importations car il existe à la fois des craintes sur le volume d'animaux importés (160 000 tonnes de viande bovine et 180 000 tonnes de viande de volaille) et également une inquiétude sur l'importation de produits concurrentiels, surtout ne respectant pas les standards sanitaires et environnementaux nationaux. Il n'y a pas de clause miroir exigée.

Sachant que, nous, Département des Landes, sommes historiquement attachés à nos filières d'élevage sous Signes d'Identification de Qualité et d'Origine qui font notre ADN, que nous sommes engagés depuis longtemps pour défendre l'agriculture locale, les circuits courts et le savoir-faire de nos producteurs, nous vous proposons d'adopter la décision unanime prise par le bureau des Départements de France qui s'adresse au Président de la République et que vous avez en annexe.

Quelques lignes à retenir :

Départements de France demandent au Président de la République :

- De dénoncer publiquement la scission de l'accord Mercosur et de rétablir pleinement la capacité de la France à utiliser son droit de veto,
- De saisir la Cour de Justice de l'Union européenne afin de vérifier la légalité de cette procédure au regard des engagements environnementaux,
- De garantir la protection de l'élevage français et son modèle familial et herbager, ainsi que le respect de la souveraineté alimentaire, en refusant toute importation compromettant nos exigences sanitaires et environnementales et la compétitivité de nos filières.

Voilà la motion qui vous est soumise aujourd'hui. Nous importons déjà beaucoup de viande provenant de ces pays, mais il faut savoir qu'en particulier l'élevage au Brésil utilise du maïs OGM pour l'engraissement des bovins, ainsi qu'une utilisation massive de produits pour accélérer la croissance de ces animaux.

C'est ce qui vous est proposé aujourd'hui et notre inquiétude par rapport à nos filières est vraiment réelle car nos éleveurs se demandent comment ils doivent travailler pour avoir des débouchés assurés.

M. DELAVOIE : Nous ne pouvons que nous féliciter d'une telle motion. Toutefois, je m'interroge car cet accord Mercosur a été défendu par certaines formations politiques et il est toujours un peu bizarre d'avoir un double discours entre des formations politiques qui défendent certaines positions au sein du Parlement européen et qui, nationalement, défendent l'inverse. Peut-être ont-elles enfin compris que ces grands marchés ne sont pas bons pour notre économie, notamment au niveau de l'agriculture. Je pense qu'il y a d'autres domaines que l'agriculture qui peuvent être menacés par ce type de marchés. J'invite ces personnes-là à être plus regardantes sur ce libre-échange qui a tendance à mettre en concurrence l'ensemble des travailleurs, ce qui ne va jamais dans le bon sens, ni pour les gens, ni pour la planète.

M. GAUGEACQ : Merci, Monsieur le Président. Nous sommes sur des filières très importantes dans le département des Landes : la filière bovine, qui est en grande difficulté, et la filière volaille également. Cette motion est majeure, à mon sens, dans ce département où nous travaillons et nous valorisons de plus en plus et depuis toujours, depuis très longtemps en tout cas, les filières de qualité sous signes officiels de qualité.

Je rappelle, à chaque occasion, le travail de l'association que nous finançons avec la Chambre d'agriculture, Qualité Landes, qui fait un vrai travail de défense des producteurs, un vrai travail de promotion des produits issus des matières premières fournies par nos producteurs, par le biais de recettes, d'associations avec de grands chefs, ou des écoles telles que Ferrandi. Ce sont de véritables fleurons de l'agriculture du département des Landes.

Il y a une vraie inquiétude. Les tonnages importés peuvent être impressionnantes et préoccupantes. Je veux surtout mettre l'accent sur le fait que nous importons déjà des produits issus de pays qui n'ont pas du tout les mêmes contraintes que les nôtres. On demande aux producteurs français de respecter des cahiers des charges très draconiens, de limiter au maximum l'usage de produits toxiques, et on offre sur le marché national, donc à nos consommateurs, des produits qui ne respectent pas du tout ces normes-là.

Donc, au-delà des filières, il y a également un danger pour la consommation humaine. Je trouve qu'il est assez dangereux de favoriser ce type d'importations massives et de ne pas arriver à une harmonisation, au moins au niveau européen, pour faire en sorte que les conditions d'élevage et les normes sanitaires puissent être respectées par tous. On n'est pas du tout dans l'Europe, mais l'arrivée de ces produits de ces pays-là en quantité importante est assez inquiétante.

Mme DEGOS : Il y a également une autre problématique qui est la traçabilité de ces produits. Lorsqu'un produit arrive en France et qu'il est transformé en France, l'estampillage, l'étiquetage indique qu'il est d'origine France. Il faut savoir que quasiment près de la moitié de ce qui est consommé par la restauration rapide, les surgelés et ce que l'on trouve en général dans les fast-foods, provient de produits d'importation. Sur les étiquettes, il y a peut-être parfois une origine France, mais ce n'est pas du tout le cas et on mange des plats préparés sans connaître l'origine de la viande. Il faut se dire que plus de la moitié de ce qui est consommé en France vient déjà de pays hors Europe.

M. DUBOIS : Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Je voudrais préciser que la position qui est prise dans cette motion, vous l'avez rappelé, qui est proposée par les Départements de France, qui est reprise ici, est assez consensuelle au niveau national.

Je ne voudrais pas que l'on puisse penser, à l'issue de ces prises de parole, qu'il y a d'un côté ceux qui ne se soucieraient pas des producteurs et des agriculteurs qui font bien leur métier en France, pour que dans un ensemble global, on puisse faire tout et n'importe quoi. C'est une position qui a été réaffirmée par la France, je crois sur une déclaration conjointe avec la Pologne en juillet 2025, demandant à ce qu'il y ait des clauses miroirs, que lorsqu'on importe des produits dans un pays, les normes du pays d'origine soient à minima les mêmes que celles que nous imposons, nous. Cela a été réaffirmé par un vote unanime au sein de l'Assemblée nationale, réaffirmant ces besoins-là.

Bien évidemment, nous souscrivons à cette demande, à cette vigilance qui doit être portée lorsqu'on s'engage dans ce type de traité.

Là où je mettrais un bémol, c'est par rapport aux propos de Monsieur DELAVOIE qui pourraient faire penser que l'on a tout intérêt à se replier sur nous-mêmes, à nous concentrer sur un marché intérieur et que tout ira pour le mieux.

Je suis convaincu que, dans la mesure où on conclut des accords avec des obligations réciproques, on peut ouvrir de nouveaux marchés à nos producteurs, que ce soit dans l'agriculture ou dans d'autres activités qui sont concernées par ces marchés et ces accords et que, pour nos entreprises, il y a là matière à développer l'activité, l'emploi et toutes les choses vertueuses qui sont derrière, bien évidemment dans un cadre de contrepartie, dans un cadre d'obligations réciproques qui doivent avant tout maintenir ce que nous avons obtenu dans notre pays.

Pour résumer, cette position est assez consensuelle et il est important que nous puissions la redire ici aujourd'hui, dans tous les Départements, mais aussi et surtout dans les assemblées nationales dont c'est l'objet de défendre ces sujets-là, et je ne voudrais pas que l'on puisse penser que l'on pourrait se contenter d'un marché domestique pour permettre l'évolution et la progression des entreprises de notre pays.

M. DELAVOIE : Loin de moi de vouloir revenir sur un marché recentré. Sauf qu'il existe des traités qui mettent les gens en concurrence et qui ne vont pas en faveur de l'environnement. Celui-là en fait partie.

Oui, malheureusement, il y a des groupes politiques qui votent des choses au niveau de l'Europe et qui après les dénoncent nationalement. On vient de vérifier. Le groupe Renew, à part un Eurodéputé, l'ensemble a voté plutôt en faveur de ce traité. C'est ce qui est un peu dommage et je trouve que cela ne donne pas une bonne image de la politique alors qu'en ce moment, on en aurait fortement besoin.

Mme SENSOU : Je voudrais parler de la fracture qu'il a pu y avoir entre ce qui est décidé en haut et la vie de tous les jours et revenir à ce que les gens ont dans leur assiette.

La majorité des personnes, lorsqu'elles font leurs courses, achètent le moins cher, ce qu'elles peuvent acheter compte tenu des augmentations. Une fois encore, on va arriver à une constatation : il y aura toujours ceux qui auront la capacité de bien manger en choisissant des produits locaux, bio et des produits dont la traçabilité est évidente, et puis, la majorité des gens qui vont faire leurs courses sans savoir ce qu'il y a dans leur assiette.

Je n'irai pas trop loin dans ce débat, mais je rappelle que nous tous, les politiques, avons la responsabilité de nous occuper des gens qui vont faire leurs courses, qui ne rentrent pas du tout dans ce genre de débats, qui ne savent pas de quoi on parle. Il est de notre responsabilité de défendre, autant qu'on le peut, le bien manger. On se rend compte tous les jours que les gens ne mangent pas bien et que ce sont toujours les mêmes qui vont se retrouver dans des explosions de cancers et autres. J'exagère peut-être, mais c'est la réalité de tous les jours. Ceux qui font leurs courses en achetant le moins cher sont les mêmes qui n'ont pas le luxe de choisir le producteur du coin, etc.

C'est notre responsabilité à tous. Merci.

Mme DEGOS : Ce que l'on peut regretter dans ces accords internationaux, c'est que ce sont toujours les produits agricoles qui servent de variable d'ajustement. On ne peut que regretter cette façon de procéder. Comme le dit Salima, bien manger, c'est aussi vivre en meilleure santé, et toutes les études le prouvent. Il faut que tout le monde puisse avoir accès à cette alimentation de qualité. Après, il y a d'autres considérations. Je pense que travailler les produits bruts est aussi une façon d'avoir accès à une alimentation de qualité à moindre coût et non pas de n'acheter que des produits transformés qui impactent notre santé.

C'est ce que l'on peut regretter.

Monsieur le Président : A écouter les propos de chacun, on pourrait se demander pourquoi on présente une motion. Cela voudrait dire qu'il n'y a pas de danger, que tout le monde est d'accord. Enfin si j'ai bien compris, mais ce n'est pas tout à fait la réalité.

Il y a des discussions sur ce contrat qui a été validé par la Commission européenne et maintenant, il s'agit de savoir si le gouvernement va éventuellement valider le traité tel qu'il est. La Commission « aurait rassuré » le gouvernement français en disant que, pour lutter contre les importations sur des produits dits sensibles, c'est-à-dire qui viendraient en concurrence directe avec les produits français, il y aurait des clauses de sauvegarde renforcées en cas de brusque hausse des importations ou de baisse des prix, avec un suivi renforcé des produits sensibles.

En clair, la Commission ayant « rassuré » le gouvernement, ce dernier va proposer la signature de ce contrat. C'est bien parce qu'on ne veut pas que ce contrat soit intégré dans le droit français que l'ensemble des Départements de France prend cette motion.

Les propositions faites par la Commission ne sont pas de nature à nous rassurer. Il faut que tout le monde en comprenne l'enjeu. Autrement, on a l'impression que tout le monde est d'accord.

La réalité, c'est que même si Madame la ministre de l'agriculture, lors de l'assemblée générale des jeunes agriculteurs, qui ont eu la gentillesse de lui remettre des gants de boxe pour qu'elle puisse lutter contre le Mercosur, a pris l'engagement de lutter contre le Mercosur ; Mais depuis, la Commission européenne aurait rassuré le gouvernement français, mais dans les faits, si on signe le traité, c'est ce qui est écrit dans le traité qui sera appliqué et donc, des produits transformés, du moins qui ne respectent pas les mêmes règles environnementales et sociales qu'il y a en France, seront importés.

C'était pour remettre dans le contexte la motivation de la présentation ici de cette motion. Je présume que tout le monde est d'accord sur le texte de la motion, compte tenu des expressions publiques de ce matin. Je vous remercie.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à Julien Dubois), M. Jean-Marc Lespade (a donné pouvoir à Eva Belin), Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Sandra Tollis, Mme Salima Sensou, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

K-1 MOTION - BAISSE DES CREDITS DU PASS CULTURE : LA MEDIATION CULTURELLE EN DANGER

(Rapporteur : Mme BERGEROO)

Mme BERGEROO: Merci Monsieur le Président. Il s'agit d'une motion concernant la baisse des crédits du Pass Culture amenant à une médiation culturelle en danger.

Depuis la rentrée 2025, de nombreux collèges et lycées alertent sur la baisse brutale des moyens alloués aux projets d'éducation artistique et culturelle. En cause, le gel de la part collective du Pass Culture décidé par l'État en janvier dernier. Ce gel illustre le sacrifice de la culture sur l'autel d'une politique d'austérité dogmatique menée ces dernières années.

Ce dispositif essentiel permettait aux établissements scolaires de financer des sorties au théâtre, des rencontres avec des artistes ou encore des ateliers de pratique culturelle. Sur les 90 000 000 d'euros initialement prévus, 40 000 000 seulement ont été effectivement engagés, le reste ayant été bloqué.

Cette décision remet gravement en cause la promesse d'un accès à la culture pour toutes et tous. La part collective du Pass Culture constitue en effet un levier essentiel du 100 % éducation artistique et culturelle, permettant aux établissements de choisir et financer la rencontre avec les œuvres, les artistes, la pratique artistique et, par conséquent, de favoriser l'acquisition de connaissances culturelles et l'émancipation des jeunes.

Ce dispositif a fait émerger partout sur le territoire des propositions de qualité, multipliant les partenariats entre établissements scolaires, structures culturelles, artistes et collectivités.

Or, en restreignant brutalement les enveloppes, l'État fragilise tout un écosystème : les enseignants référents culturels, les artistes intervenants, les théâtres, les compagnies, les structures labellisées qui œuvrent depuis des années à rendre la culture accessible à tous les jeunes.

La réduction des dotations est sans précédent et entraîne des conséquences particulièrement graves : projets suspendus, sorties annulées, enseignants contraints de demander une participation financière, parfois excluante, aux familles. C'est tout un pan de la médiation culturelle qui vacille, au détriment de l'égalité des chances et de la cohésion sociale.

Pour certains établissements, notamment en milieu rural ou périurbain, les frais de transport deviennent un frein supplémentaire, accentuant encore les inégalités sociales et territoriales.

La promesse d'un accès à la culture pour tous les jeunes de France est aujourd'hui gravement compromise.

Fidèle à son engagement, le Département des Landes agit pour l'accès des jeunes à la culture. Nous faisons vivre la médiation dans les classes et hors les murs : résidences artistiques en collège, rencontres théâtrales des élèves, parcours d'improvisation, éducation à l'image et au cinéma, et résidences d'écriture ouvertes au public. Nous faisons notre part, l'État doit faire la sienne.

En conséquence, je vous propose que le Conseil départemental des Landes alerte :

- le gouvernement sur les effets délétères de cette décision pour les élèves, les enseignants et les structures culturelles partenaires,
- les collectivités locales déjà confrontées à une baisse des dotations qu'elles ne peuvent à elles seules compenser le désengagement de l'Etat,
- les citoyens et les citoyennes, sur le risque de voir disparaître, dans les faits, le principe d'égalité d'accès à la culture.

Que le Conseil départemental des Landes :

- réaffirme son attachement à la démocratisation culturelle et à l'éducation artistique et culturelle de tous les jeunes,
- dénonce la baisse des crédits alloués à la part collective du Pass Culture et le gel imposé par l'État,

- demande au Gouvernement de revoir sa copie dans le cadre du prochain budget, en rétablissant les moyens nécessaires à la mise en œuvre du Pass Culture collectif,
- appelle à donner aux établissements scolaires les moyens de faire vivre la médiation culturelle dans les écoles, collèges et lycées,
- transmette donc la présente motion au Premier ministre, à la Ministre de la Culture, au Ministre de l'Éducation nationale et aux parlementaires du Département.

Monsieur le Président : Je vous remercie.

Mme DURQUETY : Merci Président. En complément de ce que vient de dire Sylvie BERGEROO à propos de cette motion, je souhaite revenir sur tous les programmes énumérés dans la motion à destination des scolaires.

Je voudrais insister sur la gratuité de toutes les actions d'éducation qui sont également portées par les deux musées départementaux et par les archives départementales, ainsi que sur la prise en charge intégrale des transports scolaires dans ce cadre et la gratuité des musées jusqu'à 21 ans. Au-delà de toutes ces propositions riches, qui sont travaillées et validées par l'Éducation nationale, je tiens aussi à souligner quelque chose qui est assez rare à l'échelle d'un département, à savoir la prise en charge à une hauteur considérable du transport des élèves vers les salles de spectacle pour toutes les propositions scolaires de la Ligue de l'enseignement dans le domaine du théâtre, mais aussi du cinéma Plein mon cartable dans le domaine de l'éducation à l'image, et des Jeunesses musicales de France pour tout ce qui concerne l'initiation à la musique classique.

J'étais mardi à une représentation des Amis du théâtre de Dax, pour laquelle trois classes étaient présentes. Eux-mêmes manifestaient leur inquiétude devant cette baisse drastique des crédits du Pass Culture collectif. Pourtant, lors du bord de scène qui clôturait cette pièce qui était exigeante — pas si facile que ça — les questions des élèves, qui pour certains assistaient pour la première fois à une représentation, étaient extrêmement pertinentes et sensibles. Où l'on voit tout l'intérêt de porter des actions culturelles pour aider à l'éducation des jeunes citoyens, ce qui reste une mission qui est, certes noble, mais ardue, quand depuis toujours, certains préfèrent offrir du pain - et on voit par la motion précédente qu'on en offre de moins en moins de qualité - et également des jeux, notamment dans les campings pour un divertissement qui serait plus facile, peut-on dire un asservissement facile. Merci.

Monsieur le Président : D'autres demandes de prise de parole sur cette motion ?

M. DUBOIS : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Sur le fond des sujets, nous pouvons effectivement tomber d'accord, mais, à chaque fois, dans la rédaction, dans les prises de parole, on assiste à une montée en gamme puisqu'on parle de culture, de principes dogmatiques qui amèneraient certains à baisser les accompagnements sur la culture par principe, parce qu'ils seraient contre son accès au plus grand nombre.

Je crois que ce n'est absolument pas le cas. Si la vigilance est, là aussi, nécessaire dans un contexte budgétaire que tout le monde connaît — personne ne dira le contraire — il y a quand même des faits, en tout cas des informations que nous avons, qui tendent à tempérer un petit peu ce qui a été dit ici.

De ce que nous voyons, les 72 M€, et non pas 90, parce que je pense qu'il y a une part Éducation nationale et l'autre du ministère de la Culture, les 72 M€ qui étaient prévus pour la part collective des EAC ont été maintenus sur le budget 2025, comme ils l'étaient sur le budget 2024. Ce qui apparemment a été constaté, c'est une augmentation des crédits sur la première partie, puisqu'il y a toujours un décalage entre l'année scolaire et l'année civile — l'année scolaire pour les programmes et l'année civile pour les budgets. Devant cette augmentation sur la première partie, il y a effectivement eu un gel pour faire le point sur ce qui pourrait être accompagné jusqu'à la fin de l'année ou pas.

Tout cela est à regarder, mais nous sommes loin du dogme que certains mettraient en place pour ne pas permettre l'accès à ces accompagnements culturels.

Je vous parle de tout cela en toute tranquillité et sérénité parce que je suis maire d'une commune qui augmente d'année en année les budgets permettant ces programmes et ces accompagnements, notamment dans les écoles de la ville.

L'enjeu est bien évidemment aussi pour le prochain budget et, là, la vigilance est effectivement de mise, parce qu'il y a une volonté de redéployer les choses, de regarder ce qui est pertinent et ce qui l'est moins. Dans le projet de loi de finances, on ne serait peut-être pas à 72 M€, mais un peu moins cette année. Il faut donc regarder tout cela, mais le Premier ministre s'étant engagé à ce qu'il n'y ait pas de 49.3, je suis convaincu que les parlementaires ici présents pourront porter ces sujets afin que les budgets soient votés.

Pour résumer notre position : premièrement, je ne pense pas que les termes employés, notamment ceux tendant à laisser penser qu'il y aurait, par principe, une remise en cause de ces accompagnements, soient justifiés, même si la vigilance à porter sur ces accompagnements et sur l'accès à la culture pour tous, quel que soit son milieu social d'origine, soit une réalité et qu'elle doive continuer à être portée.

Nous nous abstiendrons sur cette motion, d'une part parce que le fait d'origine imploré n'est, pour nous, pas justifié — il n'y a pas eu de baisse de budget mais plutôt une attente de voir ce qu'il reste pour financer les projets sur la fin de l'année — mais c'est un sujet sur lequel il faut encore porter notre vigilance. Ce sera le cas dans les débats qui auront lieu sur le projet de loi de finances.

Mme BOURRETERE : Sur la bataille des chiffres, je n'ai jamais été excellente, mais pour mettre en œuvre le Pass Culture dans mon établissement — qui est certes situé dans une petite ville, mais éloignée des théâtres et autres lieux de culture, y compris la culture scientifique que l'on a tendance à oublier et que l'on essaie de défendre dans notre territoire —, cela ne peut pas fonctionner quand on donne un crédit pour une année scolaire et que, soudainement, il devient un crédit pour 18 mois. Cela ne peut pas marcher. 12 ou 18 mois, ce n'est pas la même chose. On ne divise pas les chiffres ainsi. On nous donne jusqu'en septembre, puis finalement, c'est jusqu'en décembre. On ne peut pas payer tout ce qui se passe entre septembre et décembre, c'est mathématique.

Mme BERGEROO : Oui, je voulais juste effectivement préciser qu'il y a quand même une réalité dans les établissements. Cette réalité, c'est qu'aujourd'hui un certain nombre de projets sont totalement arrêtés. Certes c'est un élément très défavorable pour les établissements, pour les jeunes en particulier et pour les projets portés par les enseignants, mais il ne faut pas oublier que derrière, il y a un écosystème et un certain nombre d'associations qui aujourd'hui mettent en évidence le fait qu'elles seront d'ici la fin de l'année en grande difficulté financière du fait de l'arrêt du Pass Culture collectif.

Il faut rappeler ce principe de réalité. J'entends ce que vous dites, Monsieur DUBOIS, on peut effectivement batailler, mais dans la réalité, que se passe-t-il ? Eh bien, il se passe que dans ces établissements, des enseignants sont obligés de demander à des familles de participer à tel ou tel projet, alors que l'école est gratuite et que dans le cadre pédagogique, normalement, il ne doit pas y avoir de financement à demander aux familles. C'est un principe. Malheureusement, les familles acceptent souvent parce qu'elles souhaitent que leur enfant puisse aller au théâtre ou autres. Ensuite, il y a un autre élément, ce sont toutes les associations qui portent ces projets. Certains d'entre vous étaient à la manifestation samedi sur les difficultés qu'elles rencontrent, et a été mis en avant le problème lié au Pass Culture.

Effectivement, sur le futur budget, on peut voir qu'il y a des éléments, mais je considère qu'il faut être particulièrement prudent, car c'est malgré tout, qu'on le veuille ou non, un peu la culture qui est souvent un petit peu attaquée.

M. PARIS : Merci Monsieur le Président. Je voudrais témoigner du rôle de la médiation sociale et culturelle par un exemple concret. Cette semaine, un acteur culturel important du territoire de Mont de Marsan Agglomération, qui se déploie dans les Landes, est intervenu en lien avec une association de quartier. Il a permis à des enfants et des adolescents, non seulement de déclamer la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, mais de l'expliquer et de l'illustrer avec un artiste et un sociologue.

Ecouter ces adolescents et les voir se réapproprier un texte fondamental, expliquer aux familles qui étaient présentes ce qu'était la Constitution, comment elle était composée, écrite, quelle était son histoire, et voir ces enfants se l'approprier autour du slam, du dessin et de la peinture, ce sont des activités, des actions que l'on ne voit pas et que l'on ne peut pas voir à l'école. D'ailleurs, la Directrice académique était présente et a félicité cette association, car précisément, ce qui se passe dans le cadre associatif, culturel et social ne peut plus être produit à l'école. C'est autre chose, c'est encore un autre débat du budget de l'Éducation nationale, mais, en tous les cas, si on rogne sur celui-là, dédié aux associations et aux acteurs de territoire qui investissent le terrain en permanence et qui ramènent ces valeurs de la République là où elles sont parfois oubliées, c'est un vrai danger pour notre pays, pour la République et pour la démocratie.

Mme SENSOU : C'est bien dommage. Là où il faut mettre les moyens, c'est-à-dire dans l'éducation et l'éducation artistique qui permet, comme l'a dit Julien, dans les collèges à des enfants qui à part à cet endroit-là, n'iraient pas vers la culture que l'on propose, c'est bien dommage parce que faire concurrence actuellement à internet, à tout ce qui est sur les réseaux, le fait d'être en présence d'un artiste, le fait de monter un projet avec un artiste en présentiel, cela nourrit aussi ces enfants pour aller vers un spectacle vivant, aller vers une salle de spectacle.

Comme le dit Sylvie, c'est tout l'écosystème derrière qui va être nourri. On veut des enfants performants par rapport au reste de l'Europe. Je donne un exemple, je suis partie en Suède l'année dernière pour une expérimentation sur la médiation et tous les jeunes suédois maîtrisent plusieurs instruments de musique. En extrascolaire, tous montent des groupes de musique. J'ai été étonnée du nombre de musiciens qu'il y avait. Ils apprennent au collège parce que le temps est posé dans les collèges pour que les enfants puissent en sortir avec ces outils, ça, le dessin et autres. En France, là où on devrait mettre plus d'argent, on est en train d'enlever des chances à nos collégiens, à nos étudiants d'être performants par rapport au reste de l'Europe dans un futur proche.

M. DUTIN : Je suis un peu étonné, Monsieur DUBOIS, parce qu'actuellement – on va se rejoindre sur un point, peut-être pour diverger sur un autre -, à quoi assiste-t-on ? C'est dénoncé par les parents d'élèves, par les parents que nous sommes, on assiste à une vampirisation des réseaux sociaux. Or, ce que nous recherchons, c'est que l'imagination et la réflexion soient développées, et que donc l'accès à la culture soit tout simplement favorisé et facilité, de façon à ce que cet enjeu majeur d'éducation et d'ouverture d'esprit puisse être maintenu.

Une fois que l'on a dit cela – je pense que plusieurs peuvent se rejoindre – et lorsque l'on discute avec des chefs d'établissements scolaires, je veux bien croire qu'il existe un microclimat chez vous, mais, sur mon territoire, ils nous disent qu'ils n'ont plus d'argent pour cela. C'est la réalité. Peut-être n'avez-vous pas discuté avec eux récemment. Pour moi, le microclimat n'existe pas dans certaines zones et manifestement, la réalité qui fait que ce qui apparaît absolument nécessaire pour compléter le cursus éducatif ne peut plus être mis en place et c'est regrettable.

Mme DURQUETY : Sur les chiffres globaux que vous avez annoncés, Monsieur DUBOIS, je ne sais pas si ce sera la réalité qui sera appliquée. Par contre, sur la part par élève, on passe de 26 € à 2,50 € par élève. Donc, déplacer des élèves vers des salles de spectacle pour 2,50 €, cela semble de plus en plus difficile.

Par ailleurs, vous disiez que vous étiez maire d'une commune qui augmentait la part qu'elle attribuait à l'éducation artistique et culturelle. Par contre, vous êtes le Président d'une Agglomération qui est une des rares à ne pas contribuer en complément de la part départementale sur le transport des élèves vers les salles de spectacle.

M. DUBOIS : Madame DURQUETY, je sais l'objectivité qui est la vôtre chaque fois que vous analysez les projets des collectivités dont j'ai la charge. Vous êtes contre les projets de salle de spectacle qui peuvent amener aux habitants du territoire ce type d'offre culturelle. Je crois que l'on ne tombera pas d'accord. Si vous pouvez me laisser parler parce que c'est un peu le principe...

Nous n'allons pas lancer ce débat ici. Je laisserai les électeurs de ces territoires se prononcer sur la pertinence ou non des projets que nous menons avec les élus qui m'accompagnent. Même si, je le sais, vous faites pas mal de propagande, à chaque fois que vous le pouvez, contre ce que nous menons, mais c'est ainsi que vous avez choisi d'accomplir votre rôle de vice-présidente de cette collectivité et c'est votre droit.

Pour le reste, je vous le redis, selon les éléments que nous avons, ces budgets sont présents. Il y a une temporalité qui, effectivement, amène à la remise en cause de propositions qui avaient été faites. Nous verrons comment cela se termine. Ce que l'on peut noter, c'est que ces offres-là étaient portées et accompagnées. C'est pour cela que ces projets, après le premier budget 2024 voté, ont été portés avec sans doute plus d'ambition dans les différents établissements et c'est pour cela qu'il y a eu ce moratoire pour éviter de dépasser les enveloppes.

Pour le reste, Monsieur DUTIN détourne toujours un peu les propos que j'ai pu tenir. Je ne peux pas penser que ce soit un manque d'intelligence, donc c'est peut-être de la mauvaise foi.

M. DUTIN : Vous me rappelez Charles DAYOT.

M. DUBOIS : Je ne prends pas cela comme une critique, Monsieur DUTIN. Vous aurez certainement l'occasion de débattre avec lui dans d'autres cénacles et nous verrons là aussi ce que sera le résultat. N'opposons pas les choses par principe. Je vois que mes propos ont suscité de nombreuses réactions et c'est très bien.

Je vous dis simplement, quand on regarde les faits, qu'il n'y a pas de dogmatisme lorsque les enveloppes sont maintenues. Il y a peut-être une temporalité, une augmentation du nombre de projets qui font qu'on en est là. Sur le terrain, je suis le premier à le déplorer. Je vous fais part de l'expérience qui est la mienne dans les collectivités que je gère, en tout cas sur la Ville qui a la compétence, Madame DURQUETY, ce qui n'est pas le cas de l'Agglomération, il n'y a pas, de mon point de vue, de baisse significative d'accompagnement qui fait que l'on n'a pas pu mener à bien les projets que l'on avait prévus et, de toute façon, la Ville continue à mettre des sommes – le Département le fait également - sur les sujets qui la concernent.

De ce point de vue, il y a peut-être, comme vous le décrivez Monsieur DUTIN, un microclimat, mais peut-être n'avez-vous pas non plus la vue exhaustive sur tout ce qui se passe dans ce département. Je vous le redis, si vigilance doit être portée sur ces sujets, parce que je suis convaincu que ce sont les lieux d'éducation nationale, des lieux dans lesquels, au-delà des programmes, on peut susciter l'envie et faire découvrir des choses à tous les enfants du territoire, dans les faits, il n'y a pas le dogmatisme que vous décrivez

et qui, par principe, amènerait des décideurs nationaux à ne plus vouloir que ces accompagnements-là soient faits.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole avant que l'on conclue et que l'on passe au vote ?

On n'est pas à l'Assemblée nationale et je n'ai pas envie que cela y ressemble totalement.

Donc, chacun s'écoute tout simplement et quand on a besoin de répondre, on répond quand on prend la parole et on ne s'interpelle pas, cela ne sert à rien. De toute façon il n'y a que vous qui vous entendez.

Je pense qu'il y a des mots, à un moment donné, auxquels il faut faire attention, car à force de les répéter, ils perdent un peu de leur sens, notamment d'opposer en permanence le dogmatisme au pragmatisme. A force, ces termes n'ont plus aucun sens. Aujourd'hui, il n'y aurait pas, d'un côté, des dogmatiques et, de l'autre, des personnes qui ne seraient animées que par l'efficacité. Il va falloir arrêter, car cela tourne un peu à la caricature.

Aujourd'hui, si l'on en vient à évoquer ces sujets-là, c'est parce que c'est une réalité qui est vécue par tous : une baisse des crédits. Je connais l'argumentation gouvernementale et vous l'avez très bien relayée, Monsieur DU BOIS, il n'y a pas de difficulté. C'est vrai qu'on a l'impression que dans les collèges, ils ont été subitement saisis d'une frénésie, qu'ils ont consommé tous les crédits sur 6 mois au lieu de le faire sur l'année, ce qui fait qu'il n'y a pas de baisse des crédits, mais simplement une surconsommation sur une période donnée, mais qu'il n'y a donc pas de remise en cause du Pass Culture. Sauf que ce n'est pas vécu de cette façon sur le terrain aujourd'hui, tout simplement.

C'est pour cela que nous souhaitons être vigilants et interpeller. C'est peut-être une incompréhension de notre part, mais il vaut mieux être prudent et vigilant que de crier une fois que les décisions définitives seront prises, parce que, dans ces périodes de disette budgétaire, les premiers crédits qui sont supprimés sont ceux qui touchent à la culture. Là, je vais vous le concéder : cela se trouve aussi bien dans des départements ou des régions de droite que dans des départements ou des régions de gauche. Je ne pense pas qu'ils soient plus dogmatiques les uns que les autres.

Par contre, et c'est là où je demanderai à chacun d'être vigilant, aujourd'hui, il y a un mouvement politique qui prend de plus en plus d'ampleur et qui mène une lutte acharnée contre toute forme d'expression culturelle. Leurs prises de parole dans tous les hémicycles où ils sont présents en témoignent. Et comme je constate aujourd'hui qu'il y a un rapprochement de plus en plus important entre un mouvement qui se dit républicain et ces mouvements d'extrême droite, je pense que la porosité, et je ne parle pas là de dogmatisme, est d'autant plus importante. Je ne voudrais pas qu'il n'y ait que la moitié de l'hémicycle ou un peu plus, qui défende la culture dans ce pays et l'ensemble des expressions culturelles. Aujourd'hui, il y a une tendance importante à vouloir mettre sous l'éteignoir un certain nombre de formes d'expressions culturelles.

C'est pour cela que nous, ici, exprimons notre vigilance par rapport au Pass Culture. Nous espérons être entendus et que, peut-être, ce qui pourrait apparaître pour certains comme une incompréhension de notre part puisse être rapidement corrigé et que le gouvernement et le Parlement prennent leurs responsabilités. J'ai entendu, comme vous, le discours de politique générale du Premier ministre qui a bien mis l'ensemble des députés devant leurs responsabilités en disant que le gouvernement allait proposer et que c'étaient les députés qui allaient voter. Que les députés de tous les horizons puissent mettre la culture à la place qu'elle mérite, c'est-à-dire la plus haute.

Sur cette motion, j'ai bien compris qu'il y avait des positions différentes.

Qui est favorable à la motion telle qu'elle est présentée ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gaysot, Mme Muriel Lagorce, M. Jean-Marc Lespade (a donné pouvoir à Eva Belin), Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Sandra Tollis, Mme Salima Sensou, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(26)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à Christophe Labruyère), M. Julien Dubois, M. Christophe Labruyère, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à Julien Dubois) **(4)**

ABSENTS : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Je vous remercie. L'ensemble des dossiers de la matinée concernant cette session a été examiné.

Normalement, nous devions nous arrêter à 10h30 et je devais vous accorder 15 minutes. Nous avons déjà consommé 20 minutes. Je vous laisse quand même 10 minutes jusqu'à 11h00 pour que nous puissions entamer la Commission Permanente. Merci beaucoup.

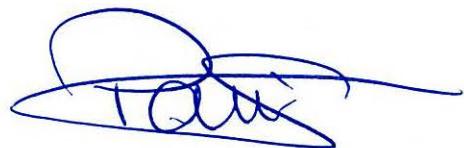
La séance est levée à 10h50

Le Président,



Xavier FORTINON

Le Secrétaire de séance



Julien PARIS

TABLE DES MATIERES
Procès-verbal des débats – Réunion du Conseil départemental
du 17 octobre 2025

N°s	Titres des rapports	Pages
	I - EDUCATION ET SPORTS	
I-1	COLLEGES - DGF	3
	F - AGRICULTURE ET FORET	
F-1	AGRICULTURE - SOLIDARITÉ ENVERS LA FERME LANDES ET MAINTIEN DU DYNAMISME AGRICOLE ET RURAL	7
F-2	MOTION OPPOSITION A L'ACCORD DE L'UNION EUROPEENNE - MERCOSUR	9
	K - CULTURE	
K-1	MOTION - BAISSE DES CREDITS DU PASS CULTURE : LA MEDIATION CULTURELLE EN DANGER	13